



Association HARPE Chevreuse

Haro sur les Antennes Relais Protégeons nos Enfants

Chevreuse, le 8 mars 2018

Objet :

- Demande d'intervention du Maire afin de garantir aux chevrotins le respect par ENEDIS du refus du changement de compteur.
- Demande de communication par Enedis de la procédure d'identification permettant de garantir le respect de ce refus, puis communication de cette procédure à l'association Harpe Chevreuse et aux chevrotins.

Recommandé avec avis de réception

Madame Héry-Le-Pallec, Maire de Chevreuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous prenons connaissance de l'article paru au Médiéval n°111, page 20, intitulé "*Compteur Linky : tout savoir sur le déploiement*". Nous ne vous cachons pas notre déception car nous attendions de vous que vous apportiez une réponse aux très nombreux chevrotins qui vous ont saisi afin d'avoir votre soutien.

Nous vous avons rappelé, dans notre courrier en date du 16 janvier 2018, que le déploiement des compteurs Linky **met en cause les libertés publiques, met en danger la santé des habitants**, rendant invivables les domiciles de nombreux électrosensibles dont certains vous ont personnellement saisi, font courir des **risques d'incendie**, font **dysfonctionner et/ou disjoncter plusieurs fois par jour des appareils électriques**, font **exploser les factures, nuisent à l'environnement...** (<http://refus.linky.gazpar.free.fr>)

Nous vous rappelons, Madame le Maire, que **le refus du compteur Linky est légal** et que les personnes le refusant ne courent aucun risque de coupure d'électricité, d'amende, de surfacturation, contrairement aux "**rumeurs**" qui peuvent être lues, n'ayant pour seul but de faire peur et de permettre à des sous-traitants parfois peu scrupuleux de "passer en force". Nous condamnons fortement ces pratiques.

Nous avons mis à disposition, sur notre site, une copie d'une Lettre-Type de refus qu'un réseau associatif a mis à notre disposition. Nous remercions les chevrotins et habitants de communes voisines qui nous ont mis en copie des refus qu'ils ont envoyés à l'opérateur Enedis.

Nous nous adressons à présent, aux chevrotins qui ne souhaitent pas remplacer un compteur qui fonctionne parfaitement par un compteur intrusif, dangereux et coûteux.

Si votre compteur d'électricité est dans votre logement (ou bien dans votre jardin à condition qu'il soit fermé et difficile d'accès, car les sous-traitants d'Enedis n'ont parfois pas hésité à passer par dessus les petites clôtures, à casser des serrures...), alors, vous êtes en position de force : les installateurs n'ont pas le droit d'entrer chez vous. Attention toutefois à *ne pas vous laisser intimider par les menaces et rumeurs* qu'ils inventent pour que vous les laissiez entrer... (**demandez qu'ils vous notifient, par écrit, l'ensemble des déclarations qu'ils vous font et n'hésitez pas à les enregistrer**).

Si votre compteur d'électricité est accessible (il donne sur la rue, ou il est dans votre jardin non clôturé, ou dans les parties communes d'un immeuble...), matérialisez, affichez votre refus, puis protégez-le sans hésiter (vous trouverez des illustrations sur le site (<http://refus.linky.gazpar.free.fr>)). **Les installateurs de Linky n'ont absolument pas le droit de casser les protections installées devant votre compteur (ne pas hésiter le cas échéant à filmer, enregistrer, photographier, et à récolter un maximum de preuves de non respect de votre refus qui vous serviront pour une plainte ultérieure, si besoin est).**

**"On ne met pas un Compteur Linky de force" (Bernard Lassus, Directeur du programme Linky,
Emission CPolitique, France 5, 28/01/18, 20h16)**

Madame le Maire, vous confirmez que "Chevreuse ne s'engagera donc pas dans la voie sans issue d'une action à l'échelle communale...". Nous le regrettons et vous rappelons qu'à ce jour, **531 communes** s'opposent à ce déploiement, très récemment la ville de Tours, 140 000 habitants. La jurisprudence que vous citez date de 2016 or depuis, la fronde anti-Linky n'a cessé de croître. Des documents sont accessibles pour les maires qui souhaitent soutenir leurs administrés (<http://refus.linky.gazpar.free.fr>).

Vous êtes, Madame le Maire, le garant de **l'ordre public** et de la **sécurité sanitaire** de vos administrés sur la commune de Chevreuse. A ce titre, **nous vous demandons de faire le nécessaire auprès d'ENEDIS**, afin que **le refus** des chevrotins qui ne veulent pas du compteur Linky **soit respecté**, à savoir :

- qu'Enedis vous adresse la **procédure d'identification** du refus qui permettra à la société de déploiement de ne pas poser ce compteur communicant : un affichage d'une copie du courrier sur le compteur, un affichage d'un simple message ou la présence de l'utilisateur...). Nous vous remercions de nous faire suivre, dès réception, cette procédure.

- qu'Enedis ou ses sous-traitants soient tenus de réinstaller un compteur de type I analogique-50 Hz aux chevrotins auxquels un compteur Linky aura été installé alors qu'ils avaient exprimé leur refus par courrier postal en recommandé avec accusé de réception à une date précédant l'installation.

- qu'en cas de "passage en force" du sous-traitant qui voudrait poser un compteur Linky malgré le refus notifié et visible sur le matériel de l'utilisateur, la police municipale (0130477440) puisse intervenir afin de faire respecter ce refus.

Dans notre précédent courrier, nous vous sollicitons afin de demander à *Enedis* la fourniture d'une **copie de l'attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile**, couvrant les clients (non pas les employés ni les installateurs) de tous les dommages, notamment ceux causés par les ondes et champs électromagnétiques. Nous réitérons cette demande. De même, vous pourrez signifier à l'opérateur qu'il vous communique les éléments contractuels lui permettant la pose, l'utilisation et la mise en fonction du compteur Linky.

Nous vous demandons de bien vouloir porter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la question du déploiement des compteurs communicants sur la commune de Chevreuse. Nous vous remercions de nous en tenir informés.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Bureau de l'Association HARPE Chevreuse
78460 Chevreuse

Copies, pour information :

- Aux associations environnementales de la Vallée de Chevreuse.
- Aux habitants de la commune de Chevreuse et des communes avoisinantes.
- Aux réseaux d'associations refusant le déploiement forcé des compteurs communicants.